



Communiqué de presse du 21 octobre 2021.

## **Le SNICS-FSU et la FCPE sont vent debout contre la violation du secret médical à l'Ecole.**

En catimini, dans la nuit du 20 au 21 octobre, un amendement gouvernemental au projet de loi de vigilance sanitaire a été voté, autorisant la levée du secret médical à l'Ecole.

En effet, les directeurs d'école, les chefs d'établissement et les personnes qu'ils habilitent pourront avoir accès aux informations médicales relatives au statut vaccinal des élèves et à l'existence de tous les contacts.

Cet amendement scélérat, s'il était maintenu, ouvrirait une brèche dangereuse dans le secret médical.

Le système mis en œuvre actuellement repose sur les attestations des parents concernant le statut vaccinal de leurs enfants.

Nous dénonçons la rupture de confiance inadmissible de L'école républicaine du 21ème siècle à l'endroit des familles et parents.

Le gouvernement justifie la levée du secret médical pour éviter la fermeture des classes.

De qui se moque-t-on ?

L'Ecole de la confiance dérape.

Epargnons les élèves qui sont déjà gravement affectés par cette crise sanitaire.

Le SNICS-FSU et la FCPE s'opposent à la levée du secret médical.

Saphia Guereschi  
Secrétaire générale du SNICS-FSU

Carla Dugault et Nageate Belahcen  
Co-présidentes FCPE

Contacts presse :  
SNICS : 06 87 89 13 34  
FCPE : 06 29 83 26 98